



Réseau régional pour l'étude et la promotion du leadership féminin

BP 570 cidex 03 Abidjan Riviera

Tél : 00225 22 49 37 81

E.mail : leaders@leadafricaines.org

Site web : www.leadafricaines.org

CARE-UNION EUROPEENNE

Egalité hommes-femmes,

Protection et promotion des droits et de l'émancipation sociale et économique des femmes

1. Proportion hommes /Femmes en Côte d'Ivoire

Le rapport national 2003 sur les OMD fait savoir que la population ivoirienne se caractérise par sa jeunesse avec 43% ayant moins de 15 ans, **une répartition quasi équilibrée entre les sexes** et un taux de dépendance de 142 personnes inactives pour 100 personnes actives.

En effet, selon une enquête de l'EDSCI-II, en Côte d'Ivoire, en 1999, les femmes (52 %) sont plus nombreuses que les hommes (48 %) ce qui donne un rapport de masculinité de 93 hommes pour 100 femmes, alors que ce rapport était de 104 hommes pour 100 femmes au RGPH de 1988 et à celui de 1998. La population rurale qui représente 54,4% de la population totale est composée de 51% de femmes.

Cependant, selon l'Institut National de la Statistique (INS), les perspectives Démographiques de la Côte d'Ivoire de 1998 à 2018, estiment les proportions à 51% pour les hommes et 49% pour les femmes.

2. Proportions des femmes par secteur d'activités : agriculture, commerce, services politiques, assemblées nationales, conseillères municipales, etc

L'analyse de certains indicateurs révèle l'existence d'énormes disparités entre les hommes et les femmes dans de nombreux secteurs, renforcées selon le milieu urbain ou rural : le taux d'analphabétisme est de 68% chez les femmes contre une moyenne de 56%.

2.1 Agriculture

L'économie ivoirienne est basée fondamentalement sur l'activité agricole.

L'agriculture occupe 65,8% de la population active, 67% de la main d'œuvre féminine travaille dans l'agriculture de subsistance.

Par exemple, dans cette population active, les femmes à 45% travaillent dans le domaine des maraîchers, pour 55 % d'hommes plus présents dans l'agriculture d'exploitation.

60 à 80% de la production alimentaire est assurée par des femmes. Selon le rapport de l'UNESCO sur la participation des femmes à la vie publique (version 2002), les femmes représentent 60 à 70 % de la population active dans le secteur primaire (agriculture, élevage). Cependant, elles ne bénéficient ni du fruit de leur travail (production, transport, distribution), ni même du pouvoir de contrôle et de gestion qui devraient leur revenir.

Le rapport signale toutefois que progressivement les femmes rurales en Côte d'Ivoire, même si le nombre est insignifiant, accèdent à la propriété foncière et gèrent des exploitations agricoles de taille relativement importante (plus de 10 ha) pour les produits les plus divers : café, cacao, ananas, bananes, hévéa, palmier à huile, manioc, maïs, ignames, légumes.

Dans les zones urbaines, elles pratiquent les cultures maraîchères.

Les femmes se tournent également vers les activités telles que la pisciculture, l'élevage de bovins, d'ovins, de volailles et de porcins. L'on a enregistré quelques femmes lauréates de la "Coupe nationale du progrès". Cette coupe avait été instituée pour encourager la production agro-pastorale. Chaque année, elle récompense les lauréats ayant fait un chiffre d'affaires de plusieurs dizaines de millions. **On note donc que les secteurs informels et traditionnels sont les domaines de prédilection des femmes.**

Pour permettre aux femmes d'être plus efficaces et compétitives, le gouvernement les a incitées à s'organiser en groupements à vocation coopérative (G.V.C) susceptibles de leur accorder plus d'importance et de poids dans leurs rapports avec les opérateurs économiques intéressés par leurs productions.

2.2 Commerce

Le secteur tertiaire (commerce, services, administration) contribue pour environ 45% au PIB et occupe plus de 35% de la population active ivoirienne, rendant positive sa contribution à la croissance du PIB depuis 1994. Il demeure cependant dominé par le commerce c'est-à-dire toutes les activités qui ont pour fondement l'achat et la revente des biens et services.

De façon générale, le commerce intérieur en Côte d'Ivoire est caractérisé par :

- La prédominance de l'informel (60% de l'activité du secteur de la distribution) avec 41 % d'hommes et 59 % de femmes ; face à un secteur formel relativement bien organisé et qui couvre environ 40% de l'activité de distribution ;
- Un marché de distribution estimé à 500 milliards de francs CFA environ ;
- L'alimentaire qui représente 70% de l'activité de distribution contre 30% pour le secteur non alimentaire ;
- Plus de 50% de l'activité de distribution concentrée à Abidjan ;
- Des acteurs spécialisés selon le produit, le genre ou la provenance géographique comme par exemple : cosmétique, pharmacie, électroménager, textile, etc. / **les denrées agricoles essentiellement tenu par les femmes** (94,3% et 75,8% pour la banane et le manioc frais selon une étude CIRES 2000) / le bovin et la viande sont de la compétence des hommes.

De façon générale, le commerce des vivriers, des produits de pêche, des vêtements, constitue le domaine de prédilection des Ivoiriennes. Ce sont en effet les femmes qui assurent l'approvisionnement des marchés en denrées alimentaires.

En 1991, les femmes représentaient 22 % de la population active travaillant dans le secteur tertiaire. En 2001, ce taux est passé à 33 %.

On pourrait donc dire que les femmes ivoiriennes ont accompli des progrès considérables, surtout durant les deux dernières décennies où elles sont massivement sorties de leur foyer pour y apporter des revenus et contribuer à l'édification du patrimoine familial, elles sont nombreuses celles qui offrent des services tels que : le petit commerce, la cafétéria, la couture, la coiffure, secrétaires ambulantes, tenancières de restaurants" africains" communément appelés" maquis" etc....

Les hommes qui ont perdu leur emploi avec la crise socio-économique, ont par la même occasion observé leurs épouses analphabètes ou non jouer discrètement le double rôle de chef de ménage et de mère de famille.

Il faut par ailleurs relever que, pour ce qui est du secteur secondaire (PME-PMI), il commence timidement à être occupé par une forte proportion de femmes. Les femmes entreprennent dans des secteurs variés tels que : l'immobilier, la papeterie, la fabrique de produits laitiers, la vente de produits alimentaires et cosmétiques, le textile avec des chiffres d'affaires de plusieurs centaines de millions. Les emplois dans le secteur secondaire représentent 16,7 % de la population nationale active. Les femmes représentent 3,5 % d'entre eux.

Les femmes jouent également un rôle important dans le développement touristique de la Côte d'Ivoire, surtout au niveau de la restauration.

2.3 Politique / Assemblée nationale / Collectivités territoriales

La proportion des femmes dans les instances de décision en Côte d'Ivoire se décline de la manière suivante :

Au niveau des élections présidentielles de 2010-2011: 1 femme candidate soit 7,14% des candidats. La seule candidate a obtenu un score de 2%.

Au niveau de l'Ordre national de la République: 1 femme, Grande Chancelière de l'Ordre national

Au niveau du Gouvernement : en 2010, les femmes ont représenté 7,5% des membres du gouvernement.

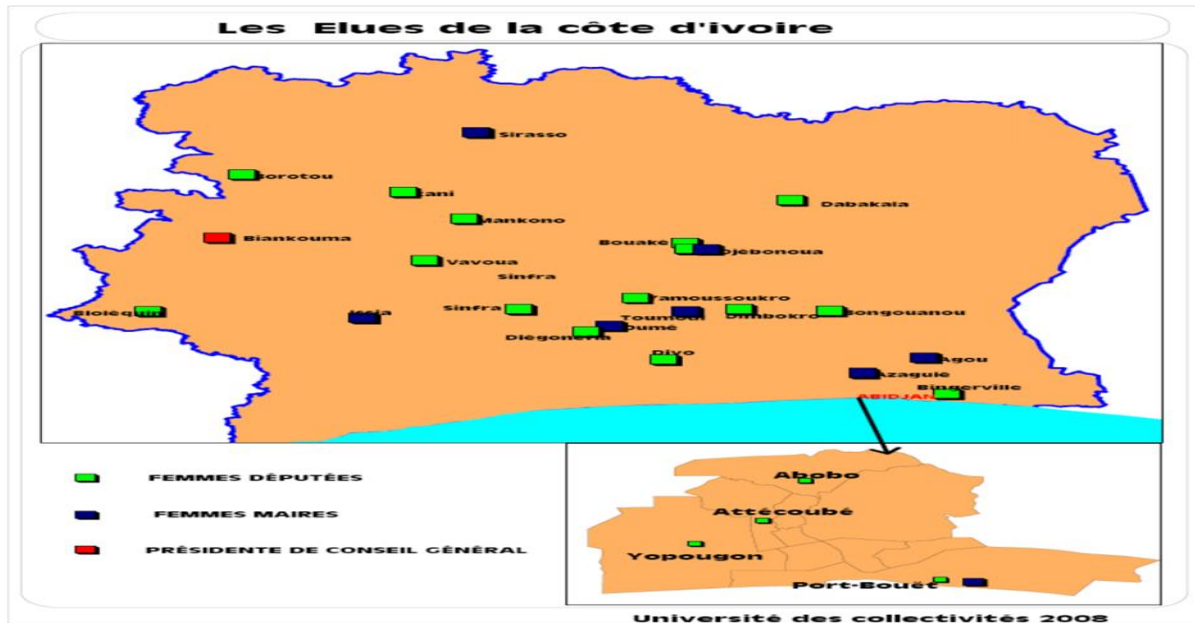
Dans le gouvernement en place depuis juin 2011, on dénombre 9,8 % de femmes.

Au niveau du parlement : Après les élections de 2000, il y a eu 19 femmes Députés sur 223 soit 08,50% et 1 femme, vice-présidente de l'Assemblée nationale.

Aux législatives du 11 décembre 2011, seulement 124 femmes se sont portées candidates (11% des candidats) sur 255 sièges. 254 sièges ont été pourvus avec 28 femmes élues dont 3 femmes ministres (10,58%) contre 226 hommes..

Au niveau des collectivités locales :

Depuis 2000, au niveau des communes on a 9 femmes Maires sur 197 (soit 4,6%) et 1 femme Présidente de Conseil Général sur 58 soit 01,72%.



Au niveau des partis politiques : 4 femmes chefs de partis sur plus de 60 qui sont fonctionnels.

La répartition des femmes au sein des partis politiques les plus importants:

- PDCI : 41 femmes sur 414 membres du bureau politique, soit 9,90%.
- FPI : 15 femmes dans le secrétariat général et 9 dans le comité de contrôle sur 31 membres, soit 29,03%.
- RDR : 3 femmes secrétaires nationales sur 20 membres soit 15% ; 2 femmes sur 10 au secrétariat général soit 20% ; 5 femmes sur 19 présidents de commissions techniques soit 26,31% statistiques depuis la convention nationale du 04 octobre 2008.
- PIT : 1 femme sur 11 membres du secrétariat national, soit 9,09% et 3 femmes sur 45 siègent au comité central, soit 6,66%.

Au niveau de la chefferie traditionnelle : 1 femme chef de village sur 159 soit 01,69%.

- **Femmes et pauvreté : proportion des pauvres femmes et hommes en Côte d'Ivoire :**

Dans le rapport pays de suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement en août 2010, l'évolution des indicateurs relatifs au 1^{er} OMD qui vise à réduire l'extrême pauvreté et la faim, révèle des tendances peu encourageantes résultant du déclenchement de la crise de 2002 avec ses conséquences économiques et structurelles qui ont plongé les populations dans des conditions de vie précaires.

Le taux de pauvreté est, en effet, passé de 38,4% en 2002 à 48,9% en 2008, soit une augmentation de 10 points en six années de crise, avec des pointes au Nord, à l'Ouest et au Centre-Ouest. Tels se présentent les résultats des études menées par l'Institut national de la statistique (INS).

Au plan national, 35,1% des personnes vivant dans les ménages dont le chef est une femme sont pauvres contre 38,9% pour celles des ménages dirigés par des hommes.

La participation des femmes au secteur économique reste faible (32,3%). La pauvreté a une incidence particulière sur les femmes dont l'activité demeure concentrée dans les secteurs à

faible productivité tels que l'agriculture de subsistance et le secteur informel où elles représentent respectivement 67% et 63% de la main d'œuvre.

Mais si elles sont les plus actives dans ces secteurs, les femmes exercent par contre généralement des activités précaires et peu rémunératrices.

Selon l'INS, le taux de chômage des femmes est de 19,8% en 2008 contre 12,1% pour les hommes.

En l'absence d'une politique volontariste et vigoureuse de lutte contre la pauvreté pour infléchir les tendances observées, le taux de pauvreté se situerait autour de 48% en 2015 contre un objectif de 16%.

- **Revenu moyen par femme comparé au revenu moyen des hommes**

Il n'existe pas en Côte d'Ivoire de mécanisme du type revenu minimum garanti.

Cependant, selon une étude québécoise menée en 2006. La majeure partie (88,2 %) du revenu total des ivoiriens provient de l'emploi.

Le revenu moyen de la femme en Côte d'Ivoire est inférieur de 59% à celui de l'homme.

La population inactive a augmenté de 8.0% par an (4.9% pour les femmes entre 1995 et 1998). Cette hausse est plus prononcée en milieu urbain.

- **Proportion des femmes dans le secteur rural en Côte d'Ivoire**

57% de la population ivoirienne dont environ 30% de femmes vit en milieu rural. Les zones urbaines en abritent quant à elles 43 %.

En Côte d'Ivoire la pauvreté reste essentiellement un phénomène rural bien qu'elle soit également croissante dans les zones urbaines depuis le début des années 1990. En effet, en 2002, près d'un habitant sur deux est pauvre en milieu rural contre un habitant sur quatre en milieu urbain.

Environ la moitié de la population rurale est pauvre, les plus pauvres se trouvant parmi les producteurs de denrées alimentaires. Les femmes sont particulièrement en danger : elles sont au second plan derrière les hommes dans tous les indicateurs sociaux importants. Les indicateurs de bien-être font état de sérieuses difficultés à chaque niveau du cycle de vie : mortalité élevée chez les nourrissons et les mères, faibles scolarisation et alphabétisation, et faible espérance de vie.

Les programmes de santé et d'éducation étant généralement inadaptés aux besoins ruraux, les femmes rurales, en premier lieu, font face à des difficultés d'accès aux services sociaux de base.

- **Proportions des femmes ayant une activité économique**

En avril 2000, le pourcentage de femmes (15 ans et plus) dans la population active totale était de 34 %.

Secteurs d'activités :

Agriculture - femmes : 62 % ; hommes : 50 %

Industrie - femmes : 8 % ; hommes : 13 %

Services - femmes : 30 % ; hommes : 38 %

La précarité de l'emploi féminin est liée en grande partie à la sous qualification des femmes, elle même due entre autres au faible niveau d'instruction .

Le taux de chômage en milieu urbain avoisine 10%. La situation y est particulièrement critique pour les femmes dont le taux de chômage a augmenté de plus de 3 points entre 1995 et 1998. Le nombre de chômeurs de 16 à 25 ans aurait augmenté de façon alarmante : 37.5% en 3 ans pour l'ensemble des 16-24 ans et 70.3% pour les jeunes femmes.

Sur l'ensemble des personnes ayant quitté leur emploi, la majorité l'ont fait volontairement (45.1% du total des départs et 53.6% pour les femmes), un tiers sont partis pour raison de fin de contrat et 21.8% pour cause de licenciement (17.5% pour les femmes). Nous ne disposons pas de données permettant une comparaison dans le temps.

La législation du travail réprime officiellement toute discrimination envers les femmes que ce soit pour le recrutement, la promotion, les salaires ou la formation.

- **Femmes et problèmes de droit en Côte d'Ivoire: les principales sources de violation des droits des femmes, les fréquences de violation des droits des femmes**

Selon une enquête à indicateurs multiples (MICS) de 2006, les violences à l'égard des femmes demeurent courantes et préoccupantes. Les violences sexuelles et physiques se sont accrues avec la crise. Le taux des femmes victimes de violences sexuelles s'élève à : Man 41 %, Duékoué 35 % et Korhogo 26 %.

Parmi les formes de violence, les violences sexuelles évoluent avec une allure surprenante. De 1996 à 1997, les statistiques de l'Etat Major de la sécurité donnaient des chiffres qui étaient en nette progression : en 1997, on a enregistré 627 infractions sexuelles contre 216 en 1996 . Quand on imagine le nombre d'agressions sexuelles qui ne sont pas rapportées à la police, cela est inquiétant.

Par ailleurs, il est établi que le tourisme sexuel se développe aujourd'hui chez nous, et même qu'un réseau de trafic d'enfants et de prostitution existe entre la Côte d'Ivoire et les pays voisins.

97,5% de personnes affirme avoir été témoin auditif ou oculaire d'agression sexuelle sur une personne féminine ou un enfant.

Dans 36,41% des cas, l'agression est perpétrée sur un proche.

16,5 % de femmes ont le courage d'affirmer qu'elles ont été violées.

Ce taux de 16,5% de victimes déjà alarmant est évidemment inférieur à la réalité, compte tenu des résistances et préjugés liés au tabou de la sexualité.

Fait aggravant : les agresseurs sexuels, potentiels porteurs du virus, n'utilisent jamais de préservatif quand ils commettent leur forfait.

Avec un taux de prévalence variant entre 10% et 12%, et dans un pays où les abus sexuels sont devenus une pratique courante, il y a lieu de s'inquiéter face aux contaminations qu'ils sont susceptibles de provoquer.

En ce qui concerne les mutilations génitales féminines (MGF), elles sont réprimées au regard de la loi N° 98/757 du 23 décembre 1998 portant répression de certaines formes de violences à

l'égard des femmes. Cependant, en raison de l'absence de plaintes de la part des victimes et de leurs familles, due aux contingences culturelles les Cours et Tribunaux ivoiriens connaissent très rarement des affaires relatives aux mutilations génitales féminines.

Les mutilations génitales féminines, notamment les excisions, continuent de s'opérer sur l'ensemble du territoire. Elles affectent aussi bien les filles d'un an que celles d'un âge avancé.

Selon l'UNICEF, en Côte d'Ivoire, 45% des femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi une forme de mutilation génitale, ce qui représente une légère hausse depuis 1994 (43%). Dans l'ensemble, les taux de prévalence des MGF sont moindres chez les femmes ayant entre 30 et 42 ans.

En effet, ils varient considérablement selon l'appartenance religieuse, ethnique, régionale et selon le niveau d'éducation. Les MGF sont plus fréquentes chez les musulmanes (78%) que chez les catholiques (19%) ou les protestantes (13%). S'agissant des ethnies, il convient de souligner que 2% seulement des femmes Akan ont subi une excision comparé aux femmes des ethnies Mande et Gur (65%). En outre, les probabilités de subir de telles pratiques sont liées au niveau d'éducation des femmes concernées. Ainsi, 61% des femmes excisées sont analphabètes contre 17% ayant atteint le collège.

Selon l'ARK, entre 60 et 70% des femmes habitant la partie nord du pays ont subi une excision. Le 23 septembre 2006, dans un village proche de Bouaké, 27 filles ont été excisées. D'autres cas ont été répertoriés à Korhogo, notamment dans les villages de Koni (50 cas) et Lataha (40 cas) et dans plusieurs autres villages dans la région d'Odienné. Pourtant, les exciseuses n'ont jamais été inquiétées. (7e Rapport de l'ONUCI sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire -Septembre – Octobre – Novembre - Décembre 2006).

- **Les problèmes d'équité dans le contrôle des ressources par les femmes**

Les femmes sont sous représentées aux postes de décision. En effet, en 1997, l'emploi féminin au niveau de l'administration se répartissait comme suit : 78% de secrétaires, 18% de postes intermédiaires et seulement 4% de postes de responsabilité et de décisions.

La proportion de sièges au parlement occupés par les femmes est en nette progression Mais cette progression est loin du seuil critique pour permettre aux femmes d'exercer une influence significative.

Les femmes rencontrent plusieurs obstacles liés au manque d'information, aux préjugés socioculturels, à leur manque d'assurance, et un certain degré d'impréparation face aux défis de la vie politique qui empêchent de nombreuses femmes de se porter comme candidates aux différentes élections.

Les femmes qui sont parvenues à émerger et à se faire élire éprouvent certaines difficultés notamment pour asseoir leur leadership, pour appliquer la planification participative, et à mobiliser des ressources pour améliorer les conditions et cadre de vie de leurs administrés, en apportant les services urbains de base aux populations.

Les causes principales en sont:

- Les pesanteurs ethnoculturelles qui transparaissent dans les pratiques coutumières, le rôle des religions, le non respect des avancées déjà obtenues au plan juridique et institutionnel, l'appréciation du rôle de la femme en économie.

- L'insuffisance de capacités idoines des femmes en matière de leadership et de management.

Cependant, depuis plusieurs années, on note que l'importance de la place de la femme et de son rôle dans notre société est de moins en moins contestée.

Les principales barrières liées au respect de droits humains et à la participation des femmes aux prises de décision

Malgré l'existence d'une égalité de droit, le partage des pouvoirs et des responsabilités entre femmes et hommes ainsi que l'accès aux ressources économiques, sociales et culturelles demeurent très inégalitaires en raison de la persistance de modèles traditionnels de répartition des rôles. Il existe encore des pesanteurs à la promotion de la Femme.

On peut citer :

- ✓ L'analphabétisme (67 %) : Le pourcentage de femmes analphabètes entre 15 et 24 ans s'élève à 62,2 % en comparaison des hommes : 40,1 %. Le pourcentage de femmes analphabètes de 25 ans et plus atteint 85,3 %.
- ✓ Le salaire inférieur à celui des hommes
- ✓ Le difficile accès aux crédits formels dû aux procédures bancaires, aux garanties, à l'aval ainsi qu'à la faible mobilisation de l'épargne des femmes et aux facteurs de production (terre, intrants.....)
- ✓ Le grand nombre d'activités non rémunérées (travaux agricoles, domestiques).
- ✓ Le manque d'informations sur les opportunités d'accès au crédit, sur les secteurs porteurs de l'économie, sur les politiques de commercialisation (OPA – Organisation professionnelle agricole).
- ✓ la faible représentation des femmes aux postes de prises de décision dans les domaines politiques, financiers, fiscaux, commerciaux, industriels...
- ✓ la non-prise en compte des préoccupations des femmes dans les chambres de métiers.
- ✓ L'accès difficile à la propriété foncière dû aux droits post-coloniaux et aux droits coutumiers.
- ✓ La crise économique qui affecte le secteur moderne et les effets pervers de l'ajustement structurel.
- ✓ Le fait que beaucoup de jeunes filles scolarisées n'achèvent pas leur cursus scolaire
- ✓ Le manque de formation qualifiante pour maîtriser les techniques de production, de transformation, de commercialisation et de conservation.
- ✓ La hiérarchisation des structures sociales traditionnelles et modernes fortement guidée par la légitimation et la domination masculine et la subordination féminine
- ✓ Le grand nombre d'obligations et de charges familiales qui pèsent sur la femme et qui la tiennent éloignées de la vie publique
- ✓ Le mode de fonctionnement social fortement inspiré des stéréotypes sexistes négatifs
- ✓ Les pratiques coutumières et religieuses qui freinent les possibilités d'accès des femmes aux moyens de production
- ✓ Les violences faites aux femmes
- ✓ la non-application des lois en faveur de la femme
- ✓ La persistance des lois discriminatoires à l'égard de la femme (la femme paie plus d'impôts que l'homme)
- ✓ Les nombreuses maternités qui, par l'indisponibilité qu'elles engendrent, constituent un frein à la promotion de la femme.